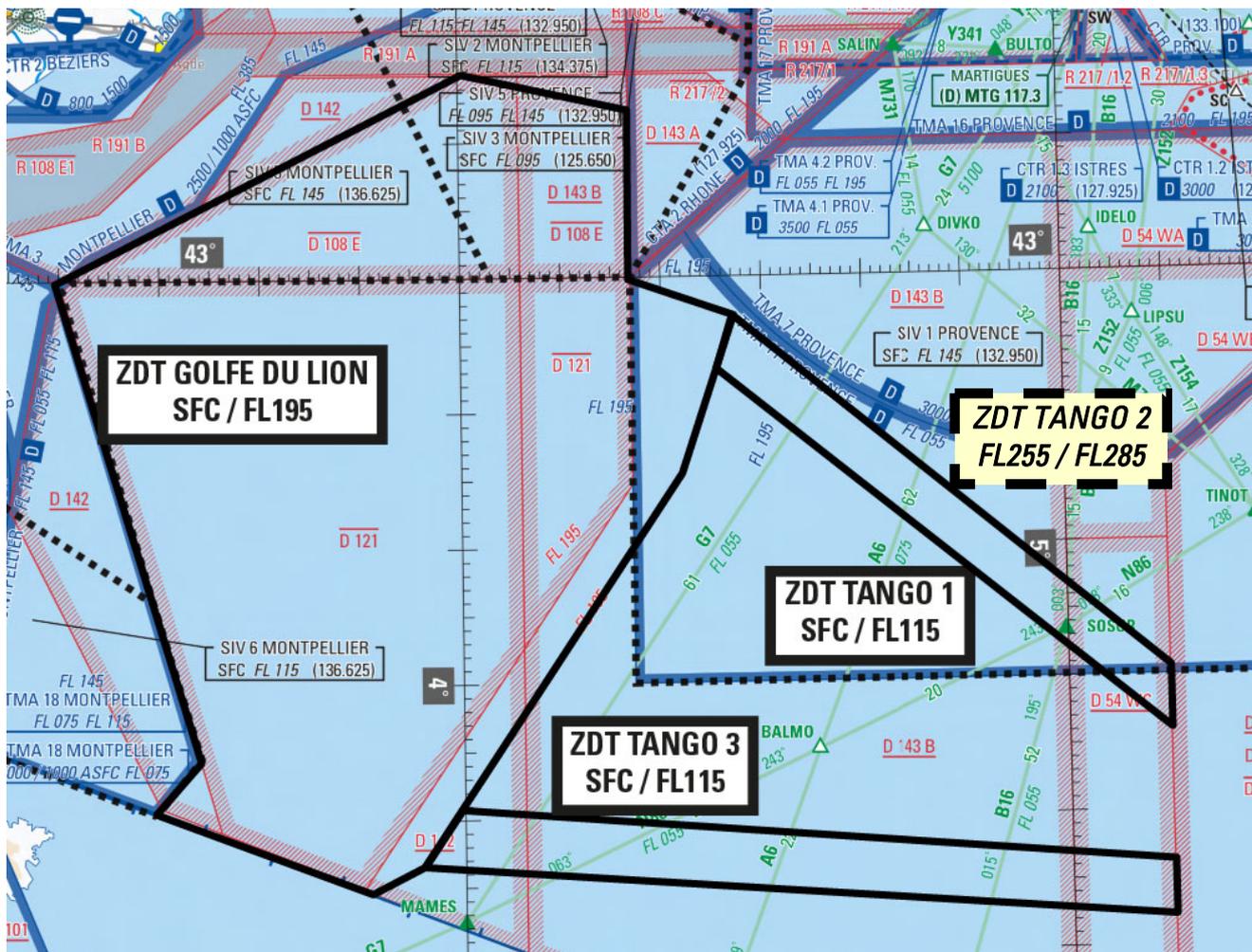


Objet : Création de zones réglementées temporaires (ZRT) et zones dangereuses temporaires (ZDT) pour Exercice Dynamic Mariner 2020

En vigueur : Du lundi 28 septembre 2020 au vendredi 09 octobre 2020

Lieu : FIR : Marseille LFMM

1. ZDT GOLFE DU LION - ZDT TANGO 1, TANGO 2, TANGO 3



ACTIVITÉ

Exercice d'entraînement de l'aéronautique navale mettant en œuvre des avions de combat, hélicoptères, aéronefs ravitailleurs, aéronef de détection aéroportée et bâtiments de la Marine Nationale.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

Activables du samedi 03 octobre au vendredi 09 octobre 2020 :
09h30–11h30 et 15h00–17h00 UTC

INFORMATION DES USAGERS

ACC/UAC MARSEILLE : fréquences de contrôle
MARSEILLE INFO : 120.55 MHz
ISTRES APP/RHONE CONTROLE : 127.925 MHz
PROVENCE INFO : 124.350 MHz
MONTPELLIER INFO : 136.625 MHz
RAMBERT (CDC Lyon) : 143.550 MHz / 317.500 MHz
MARINA (CDC Mont de Marsan) : 143.550 MHz / 317.500 MHz
MARIUS (CMCC Aix) : 139.800 MHz / 357.175 MHz
FANNY CONTROLE : 127.975 MHz / 118.500 MHz
TOULON APPROCHE : 126.325 MHz / 234.600 MHz

STATUT

Zones Dangereuses Temporaires (ZDT) qui, lorsqu'elles sont actives, coexistent avec les parties d'espaces aériens avec lesquels elles interfèrent, et se substituent aux parties d'espaces à statut particulier avec lesquels elles interfèrent.

GESTIONNAIRE

CDC de Lyon Mont Verdun (ou CDC de remplacement).

CONDITIONS DE PENETRATION

ZDT : CAG/CAM, se conformer aux instructions des organismes habituels de la circulation aérienne.

L'attention des usagers est attirée sur le caractère particulièrement dangereux des activités se déroulant dans ces zones (avions de combat à basse, moyenne et haute altitude et à grande vitesse). En conséquence, pendant les créneaux d'activité, il est fortement recommandé d'éviter de pénétrer ces zones.

SERVICES RENDUS

Le service du contrôle, d'information de vol et d'alerte sont rendus dans les ZDT par les organismes habituels conformément à la classe des espaces aériens avec lesquels elles interfèrent.

LIMITES LATERALES ET VERTICALES

ZDT GOLFE DU LION

Limites latérales

42°16'38"N 003°55'54"E
 42°45'29"N 004°21'57"E
 42°57'08"N 004°27'18"E
 42°59'52"N 004°16'50"E
 43°12'23"N 004°16'58"E
 43°15'07"N 004°00'23"E
 42°59'52"N 003°19'38"E
 42°24'29"N 003°33'58"E
 42°20'42"N 003°29'29"E
 42°14'41"N 003°50'47"E
 42°16'38"N 003°55'54"E

Limites verticales
 SFC / FL195

ZDT TANGO 1

Limites latérales

42°57'09"N 004°27'09"E
 42°30'41"N 005°10'01"E
 42°26'04"N 005°10'00"E
 42°53'12"N 004°25'30"E
 42°57'09"N 004°27'09"E

Limites verticales
 SFC / FL115

ZDT TANGO 2

Limites latérales

42°57'09"N 004°27'09"E
 42°30'41"N 005°10'01"E
 42°26'04"N 005°10'00"E
 42°53'12"N 004°25'30"E
 42°57'09"N 004°27'09"E

Limites verticales
 FL255 / FL285

ZDT TANGO 3

Limites latérales

42°16'38"N 003°55'58"E
 42°20'49"N 003°59'44"E
 42°16'20"N 005°10'00"E
 42°12'16"N 005°10'00"E
 42°16'38"N 003°55'58"E

Limites verticales
 SFC / FL115



DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES**Activités particulières**

Des activités complémentaires sont programmées dans les espaces aériens suivants :

Espace supérieur :

aux dates et heures mentionnées pour les ZDT :

- TSA 41
- TSA 46 N et TSA 46 S
- TSA 40 (Ravitaillement)
- LF-D 54 DA Nord
- LF-D 54 DA Sud
- LF-D 54 DB Nord
- LF-D 54 DB Sud
- LF-D 54 A4
- LF-D 54 B4

Les créneaux d'activation des zones « gérables » sont notifiés à J-1 avant 12h00 par le CDPGE.

Espace inférieur :

aux dates et heures mentionnées pour les ZDT :

- LF-D 54 A1, A2 et A3
- LF-D 54 B1, B2 et B3
- LF-D 54 WC
- non activation des zones D 121 et D 108 E en même temps que la ZDT GOLFE DU LION.

ORGANISMES A CONTACTER**Avant l'exercice :**

COMFRMARFOR
Airspace manager / N0C
 Téléphone : 04 94 05 18 46 (LV DELESCAUT)
 PNIA : 864 73 17 846
 Aurelien.delescaut@intradef.gouv.fr

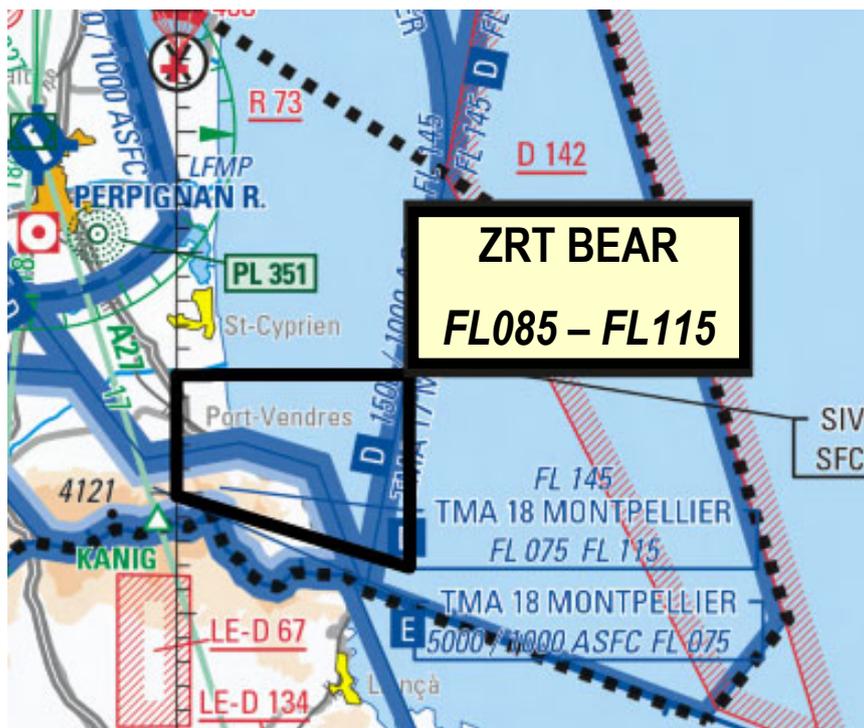
Pendant l'exercice :

Centre de détection et de contrôle militaire (CDC) de Lyon-Mont-Verdun
 Téléphone : 04 78 14 65 21.

Détachement civil de coordination (DCC) de Lyon-Mont-Verdun
 Téléphone: 04 78 14 66 22.

Battle Watch Captain :
 Téléphone : voir NOTAM.

2. ZRT BEAR



ACTIVITÉ

Exercice d'entraînement de l'aéronautique navale mettant en œuvre des avions de combat au profit des forces amphibies.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

Activable du samedi 03 octobre au dimanche 04 octobre 2020 :
06h00-12h00 et 14h00-20h00 UTC

INFORMATION DES USAGERS

MONTPELLIER APP : 130.855 MHz / 131.055 MHz
MARSEILLE INFO : 120.55 MHz

STATUT

Zone réglementée temporaire (ZRT) qui, lorsqu'elle est active, coexiste avec les parties d'espaces aériens avec lesquels elle interfère, et se substitue aux parties d'espaces à statut particuliers avec lesquels elle interfère.

GESTIONNAIRE

CDC de Lyon Mont Verdun (ou CDC de remplacement).

CONDITIONS DE PENETRATION

CAG/CAM, contournement obligatoire sauf pour les aéronefs assurant des missions d'assistance, de sauvetage, de sécurité publique, de police ou de douanes lorsque le contournement de la zone n'est pas compatible avec leur mission, après contact avec le gestionnaire.

SERVICES RENDUS

Le service du contrôle, d'information de vol et d'alerte sont rendus dans la ZRT par les organismes habituels conformément à la classe des espaces aériens avec lesquels elle interfère.

LIMITES LATERALES ET VERTICALES

Limites latérales

42°35'00.00" N, 03°00'00.00" E
42°30'00.00" N, 03°00'00.00" E
42°27'00.00" N, 03°13'00.00" E
42°35'00.00" N, 03°13'00.00" E
42°35'00.00" N, 03°00'00.00" E

Limites verticales

FL 085 / FL 115

DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES

Néant.

ORGANISMES A CONTACTER

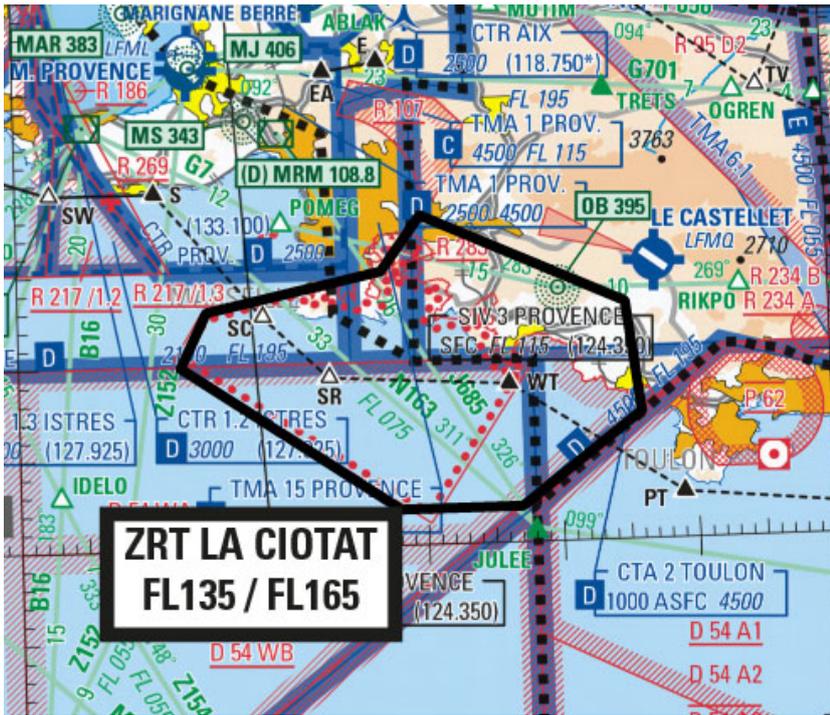
Avant l'exercice :

COMFRMARFOR
Airspace manager / NOC
Téléphone : 04 94 05 18 46 (LV DELESCAUT)
PNIA : 864 73 17 846
e-mail : Aurelien.delescaut@intradef.gouv.fr

Pendant l'exercice :

Centre de détection et de contrôle militaire (CDC) de Lyon-Mont-Verdun
Téléphone : 04 78 14 65 21.
Détachement civil de coordination (DCC) de Lyon-Mont-Verdun
Téléphone: 04 78 14 66 22.
Battle Watch Captain :
Téléphone : voir NOTAM.

3. ZRT LA CIOTAT



ACTIVITÉ
Exercice d'entraînement de l'aéronautique navale mettant en œuvre des avions de combat au profit des forces amphibies.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ
Activation possible de la ZRT du lundi 05 octobre au jeudi 08 octobre 2020 : 0600-1200 et 1400-20h00

INFORMATION DES USAGERS
FANNY CONTROLE : 127.975 MHz / 118.500 MHz MARSEILLE INFO: 120.55 MHz

STATUT
Zone réglementée temporaire (ZRT) qui, lorsqu'elle est active, coexiste avec les parties d'espaces aériens avec lesquels elle interfère, et se substitue aux parties d'espaces à statut particulier avec lesquels elle interfère.

GESTIONNAIRE
CCMAR MED (FANNY CONTROLE).

CONDITIONS DE PENETRATION
CAG/CAM, contournement obligatoire sauf pour les aéronefs assurant des missions d'assistance, de sauvetage, de sécurité publique, de police ou de douanes lorsque le contournement de la zone n'est pas compatible avec leur mission, après contact avec le gestionnaire.

SERVICES RENDUS
Les services du contrôle, d'information de vol et d'alerte sont rendus dans la ZRT par les organismes habituels conformément à la classe des espaces aériens avec lesquels elle interfère.

LIMITES LATERALES ET VERTICALES
43°10'00.00" N, 05°12'00.00" E 43°13'00.00" N, 05°14'00.00" E 43°15'00.00" N, 05°27'00.00" E 43°18'00.00" N, 05°30'00.00" E 43°13'00.00" N, 05°45'00.00" E 43°07'00.00" N, 05°46'00.00" E 43°02'00.00" N, 05°37'00.00" E 43°02'00.00" N, 05°28'00.00" E 43°10'00.00" N, 05°12'00.00" E
FL 135 / FL 165

DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES
Les ACFT CAG au départ de LFTH SID JULEE, seront maintenus en cap avant JULEE pour éviter la pénétration de la ZRT LA CIOTAT.

ORGANISMES A CONTACTER	
Avant l'exercice : COMFRMARFOR Airspace manager / NOC Téléphone : 04 94 05 18 46 (LV DELESCAUT) PNA 864 73 17 846 Aurelien.delescaut@intradef.gouv.fr	Pendant l'exercice : CCMAR MEDITERANNEE (FANNY) Téléphone : 04 22 42 89 17 Battle Watch Captain : Téléphone : voir NOTAM.

4. ZRT FREJUS



ACTIVITÉ

Exercice d'entraînement de l'aéronautique navale mettant en œuvre des avions de combat au profit des forces amphibies.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

Activable du mercredi 07 octobre au jeudi 08 octobre 2020 :
0600-1200 et 1400-2000

INFORMATION DES USAGERS

NICE APP : 134.475 MHz
MARSEILLE INFO : 120.55 MHz

STATUT

Zone Réglementée Temporaire (ZRT) qui, lorsqu'elle est active, coexiste avec les parties d'espaces aériens avec lesquels elle interfère, et se substitue aux parties d'espaces à statuts particuliers avec lesquels elle interfère.

GESTIONNAIRE

NICE APP

CONDITIONS DE PENETRATION

CAG/CAM, contournement obligatoire sauf pour les aéronefs assurant des missions d'assistance, de sauvetage, de sécurité publique, de police ou de douanes, lorsque le contournement de la zone n'est pas compatible avec leur mission, après contact avec le gestionnaire.

SERVICES RENDUS

Les services du contrôle, d'information de vol et d'alerte sont rendus dans la ZRT par les organismes habituels conformément à la classe des espaces aériens avec lesquels elle interfère.

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES

43°31'00.00" N, 06°37'00.00" E
43°19'00.00" N, 06°37'00.00" E
43°19'00.00" N, 06°51'00.00" E
43°25'00.00" N, 06°52'00.00" E
43°31'00.00" N, 06°49'00.00" E
43°31'00.00" N, 06°37'00.00" E

FL 085 – FL 115

DISPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES

Néant

ORGANISMES A CONTACTER

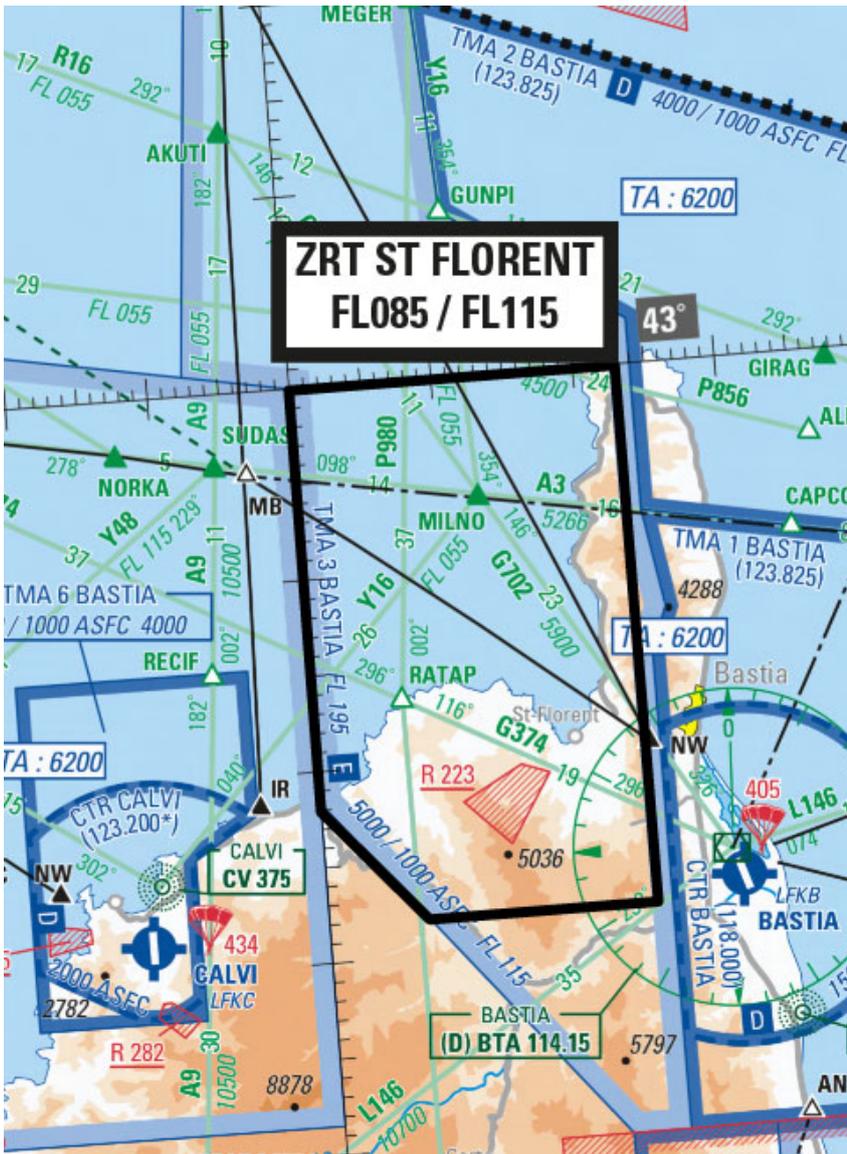
Avant l'exercice :

COMFRMARFOR
Airspace manager / NOC
Téléphone : 04 94 05 18 46 (LV DELESCAUT)
PNIA 864 73 17 846
Aurelien.delescaut@intradef.gouv.fr

Pendant l'exercice :

NICE APP :
Téléphone : 04.93.17.20.75.
Battle Watch Captain :
Téléphone : voir NOTAM

5. ZRT ST FLORENT



ACTIVITÉ
Exercice d'entraînement de l'aéronautique navale mettant en œuvre des avions de combat au profit des forces amphibies.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ
Activable du lundi 28 septembre au vendredi 02 octobre 2020 : 0600-1200 et 1400-2000 UTC

INFORMATION DES USAGERS
BASTIA APP : 123.825 MHz / 340.775 MHz BASTIA APP-W : 127.255 MHz BASTIA INFO : 124.725 MHz MARSEILLE INFO : 120.55 MHz

STATUT
Zone Réglementée Temporaire (ZRT) qui, lorsqu'elle est active, coexiste avec les parties d'espaces aériens avec lesquels elle interfère, et se substitue aux parties d'espaces à statuts particuliers avec lesquels elle interfère.

GESTIONNAIRE
BASTIA APP

CONDITIONS DE PENETRATION
CAG/CAM, contournement obligatoire sauf pour les aéronefs assurant des missions d'assistance, de sauvetage, de sécurité publique, de police ou de douanes, lorsque le contournement de la zone n'est pas compatible avec leur mission, après contact avec le gestionnaire.

SERVICES RENDUS
Les services du contrôle, d'information de vol et d'alerte sont rendus dans la ZRT par les organismes habituels conformément à la classe des espaces aériens avec lesquels elle interfère.

LIMITES LATERALES ET VERTICALES
<p>43°00'00.00" N, 09°00'00.00" E 43°00'00.00" N, 09°23'00.00" E 42°32'00.00" N, 09°23'00.00" E 42°32'00.00" N, 09°07'00.00" E 42°38'00.00" N, 09°00'00.00" E 43°00'00.00" N, 09°00'00.00" E</p> <p>Limites verticales FL 085 / FL 115</p>

DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES
Néant

ORGANISMES A CONTACTER	
<p>Avant l'exercice :</p> <p>COMFRMARFOR Airspace manager / N0C Téléphone : 04 94 05 18 46 (LV DELESCAUT) PNIA : 864 73 17 846 Aurelien.delescaut@intradef.gouv.fr</p>	<p>Pendant l'exercice :</p> <p>BASTIA APP Téléphone : 04.95.59.19.20</p> <p>Battle Watch Captain : Téléphone : voir NOTAM.</p>